

Documents demandés pour obtenir une autorisation de commerce itinérant

La demande d'autorisation doit être accompagnée des documents suivants:

- Un extrait du registre du commerce de l'entreprise pour laquelle le requérant travaille (établi dans les 3 derniers mois) ou une pièce d'identité (passeport, permis de conduire, carte d'identité valable) si le requérant luimême ou son employeur n'est pas soumis à l'obligation de s'inscrire au registre du commerce
- extrait récent (maximum 1 mois) du casier judiciaire (les personnes établies à l'étranger doivent fournir un extrait de leur casier judiciaire suisse en plus du document étranger),
- Une attestation de domicile établie dans les 12 derniers mois
- L'accord du représentant légal si le requérant est interdit ou mineur
- Une attestation d'annonce ou autorisation de séjour et de travail (pour les ressortissants étrangers domiciliés ou séjournant à l'étranger)
- Deux photos passeport

Les documents établis à l'étranger doivent être équivalents aux documents correspondants établis en Suisse.